

# Les contributions des Nations Unies au développement des capacités et des systèmes nationaux d'évaluation



Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le système des Nations Unies a pour mandat de contribuer aux efforts internationaux visant à accomplir les objectifs de développement durable (ODD) à travers le développement des capacités nationales d'évaluation.

Le soutien des Nations Unies au développement des capacités nationales d'évaluation (DCNE) est précisé dans différents documents de politique, dont la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2014<sup>1</sup>, qui appelait ses entités à renforcer les capacités d'évaluation des activités de développement au niveau des pays et a été adoptée successivement par les normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG)<sup>2</sup>.

En 2021, le groupe de travail de l'UNEG sur le DCNE a réalisé une étude de l'avancement de la mise en œuvre de cette résolution et identifié les domaines d'amélioration. Cette étude s'appuie sur l'élaboration d'une définition et d'une théorie du changement communes pour le DCNE et a inclus six études de cas des systèmes d'évaluation nationaux, une enquête auprès des organisations des Nations Unies et des entretiens avec les parties prenantes internes et externes.

L'étude a révélé que les Membres de l'UNEG ont fourni un soutien direct au DCNE à travers un large éventail d'activités ciblant les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux. Tous les pays couverts par les études de cas ont reçu un soutien pour le développement des politiques et de la législation relatives à l'évaluation, à différents degrés, avec le Programme de développement des Nations Unies (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui sont historiquement les plus engagés. Les organisations des Nations Unies ont travaillé avec des promoteurs de l'évaluation, dont des parlementaires, des organisations volontaires pour l'évaluation professionnelle et des académies, à la sensibilisation et au plaidoyer en faveur de l'évaluation. Le soutien apporté a également permis le développement des outils nécessaires à la mise en pratique des politiques et des lois, tels que des directives, des standards et des cadres de compétence. La contribution la plus courante a concerné le développement des capacités individuelles, à travers des formations, la création de communautés de pratiques et l'apprentissage par la pratique au moyen d'évaluations conjointes menées par les pays.

1 Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/69/237 «Renforcer les capacités d'évaluation des activités de développement au niveau des pays»

2 Normes et règles d'évaluation de l'UNEG (2017)





Les organisations des Nations Unies recourent de plus en plus à des experts locaux pour réaliser leurs évaluations dont la plupart ont impliqué des gouvernements et des acteurs non gouvernementaux (par exemple en qualité de membres des groupes de référence ou des comités de pilotage), avec toutefois des niveaux de participation différents. Quelques exemples d'évaluations conjointes menées par les pays, contribuant toutes indirectement au DCNE, ont également été observés.

Même lorsque des politiques d'évaluation sont en place, leur mise en œuvre reste encore un défi. La mise en pratique de ces lois et politiques nécessite l'élaboration progressive des différents éléments d'un système d'évaluation. L'instauration d'un système d'évaluation national est un processus de long terme qui exige un soutien constant. L'un des messages essentiels de l'étude est qu'il est important de commencer à mener des évaluations pour démontrer leur potentiel, avant même que tous les éléments du système soient en place. Des évaluations utiles peuvent susciter un intérêt et un soutien politique à la poursuite du développement du système d'évaluation.

Actuellement, la plupart des évaluations sont encore commandées par les partenaires de développement, avec un nombre limité d'évaluations produites par les gouvernements. Il en résulte une appropriation et une utilisation limitées de leurs résultats, mais également des opportunités restreintes pour les fonctionnaires du gouvernement en termes d'implication active dans les processus d'évaluation. Les évaluations des Nations Unies peuvent être utilisées pour démontrer au gouvernement et avec celui-ci comment le système d'évaluation peut être développé. Les organisations des Nations Unies peuvent également financer les évaluations du gouvernement portant sur les politiques ou programmes nationaux – ce que font peu d'organisations à ce jour.

Les interventions des Nations Unies peuvent être fragmentées. De nombreuses barrières existent et les incitations à la collaboration restent rares, ce qui peut affaiblir les capacités nationales au lieu de les renforcer. Il est donc possible de renforcer la collaboration et la synergie au sein des Nations Unies et au-delà, notamment dans le cadre de la *Global Evaluation Initiative* et des *EvalPartners*. L'étude a souligné la nécessité d'identifier le DCNE comme un domaine programmatique distinct, une fonction spécifique afin d'aider les gouvernements à renforcer les capacités essentielles. À ce titre, il devrait figurer dans le cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies (UNSDCF) en tant que domaine dans lequel les organisations pourraient se réunir dans le cadre de la gouvernance.

Le groupe de travail sur le DCNE a formulé trois recommandations principales fondées sur les conclusions issues de l'étude, qui ont été approuvées lors de la réunion annuelle générale de l'UNEG en 2022:

- 1. Toutes les organisations des Nations Unies devraient réaliser leurs évaluations de manière à encourager le développement des capacités nationales d'évaluation.**
- 2. Conformément à la résolution de l'assemblée générale 69/237, les organisations des Nations Unies et leurs fonctions d'évaluation devraient continuer à soutenir le développement des capacités des écosystèmes nationaux d'évaluation, comprenant le soutien à l'environnement favorable et aux capacités institutionnelles et individuelles.**
- 3. Toutes les organisations des Nations Unies devraient se coordonner et collaborer sur le développement des capacités nationales d'évaluation aux niveaux institutionnel, régional et national, en allouant le temps et les ressources appropriés.**